

St Rémy du val

Bulletin municipal
N°7 janvier 2024



BELLANGER ALPHONSE GERVAIS EUGÈNE
BELLANGER LOUIS HERDIN PRÉSIDENT
BESNARD BAPTISTE LEGENDRE ANTOINE
BESNARD GEORGES LEHOUX EUGÈNE
BOBLET AUGUSTE LEHOY ALEXANDRE
BOUPOTEREAU ANDRÉ LITTRÉE LOUIS
BRUNOTIER ANDRÉ GORIEUX LOUIS
BRUNET MAURICE LUBIN LOUIS
BRETON HENRI MONT MAURICE
BRIÈRE LOUIS JOINTEAU LOUIS
BONVALENT EUGÈNE POMERÉYER
COURVÉNT EUGÈNE PROYOST ALBERT
DEJORME ANTOINE SENECHAL PAUL
DREUX LOUIS TOUBET JEAN
DAGNELY EUGÈNE NEVEU PAUL

DE VIENNAIS JACQUES
CHAPLAIN DESIRE AUBERT
PERRE AUGUSTE VÉRON



Le Mot du Maire

Fabienne Ménager



Chaque année est marquée par des événements heureux ou malheureux, des douleurs et des bonheurs, ressentis personnellement ou collectivement. Cette période est l'occasion de nous souhaiter l'énergie, la force et l'enthousiasme nécessaires pour transformer nos vœux en réalité.

S'il me fallait n'en formuler qu'un pour cette année, je l'emprunterai à la chanson de Grand Corps Malade : « Tout seul je vais vite, ensemble on va loin. » Notre cap pourrait être d'avoir une dynamique de groupe pour

parvenir à mettre en œuvre nos projets pour notre village.

2023 a permis la réalisation de la mise aux normes du nouveau cimetière grâce à la mise en place du jardin du souvenir avec cave-urnes et colombarium ; la fin des travaux du commerce ; l'aménagement du terrain de la gare.

En 2024, nous poursuivrons les plantations de pieds de mur, nous végétaliserons l'ancien cimetière, nous procéderons aux travaux d'enfouissement des rues Aux Bergers, Aux Dames et Fauche-Noë, nous verrons aussi la construction du city-stade et la concrétisation de la restauration de la Chapelle-Notre-Dame-de-Toutes-Aydes.

Une belle année en perspective pour Saint-Rémy-du-Val !

Je remercie chaleureusement et sincèrement tous ceux qui œuvrent pour le rayonnement de notre beau village : des administrés, des membres des associations, des élus et tous les agents communaux que l'on peut saluer pour leur engagement quotidien.

Je vous présente, à chacune et à chacun d'entre vous, mes vœux les plus chaleureux et les plus sincères, de bonheur, de santé et de prospérité.

Fabienne Ménager

A handwritten signature in black ink that reads 'Fabienne Ménager'. The signature is stylized and cursive.

Point sur les projets en cours



La réunion publique du 28 septembre a été l'occasion d'échanger avec vous sur tous les projets en cours.

Le commerce est en réflexion : un groupe de volontaires se réunit pour mûrir le projet d'épicerie associative qui pourrait s'installer dans le local aménagé dans le but d'avoir un commerce de proximité. L'enquête publique réalisée au mois de décembre va être dépouillée afin de mieux cerner les attentes des habitants. Des épiceries associatives qui fonctionnent existent déjà et laissent à penser que c'est une solution envisageable. 2 « modèles » différents ont été visités : une à Saint-Jean-de-Mayenne ouverte avec l'aide de Mon Épi qui ne génère pas de bénéfice et l'autre à Degré qui fonctionne avec bénévoles et salariées et qui elle fait des bénéfices. Une réunion publique aura lieu prochainement pour vous présenter les résultats de l'enquête et pour envisager les solutions à mettre en œuvre.



Le projet du city-stade a pris du retard car la subvention escomptée de l'Agence Nationale du Sport n'est pas tombée. Une subvention complémentaire a été sollicitée auprès de la Région. Son attribution aura lieu en début d'année : nous avons donc bon espoir de voir la structure sortir de terre au printemps prochain.

Le projet de restauration de Notre-Dame-de-Toutes-Aydes est en bonne voie : les demandes de subventions ont été faites aux partenaires habituels : État, Département et Région. La DRAC a répondu favorablement à notre demande pour financer le dépoussiérage des vitraux et la pose de nouvelles protections grillagées. La Fondation du Patrimoine va mettre en place une collecte pour laquelle une convention va être signée le 27 janvier prochain. Des demandes de soutien ont aussi été formulées auprès de la Mission Bern et de la Sauvegarde de l'Art Français afin de mettre toutes les chances de notre côté pour réaliser les travaux nécessaires à la bonne sauvegarde de notre patrimoine architectural et culturel.



st Rémy du val
INVITATION



La municipalité a l'honneur de vous convier à la signature de la convention avec la Fondation du Patrimoine pour le lancement de la collecte en vue de la restauration de la Chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aydes (vitraux).

Samedi 27 janvier à 17h00

à la chapelle

A l'issue de la cérémonie, un verre de l'amitié sera offert

En ce qui concerne le Programme National des Ponts, le CEREMA doit rendre son rapport dans le 1^{er} trimestre de cette année : c'est le bureau Veritas qui a pris beaucoup de retard. Nous attendons donc de pouvoir consulter les conclusions du rapport de l'inspection détaillée.

Entretien et valorisation de notre village



La peinture à l'ocre a été réalisée en septembre et les portes de l'Église Saint-Rigomer-Saint-Rémy sont donc protégées pour quelques années. Leur couleur donne bonne mine à la place.

Avec l'accord des architectes des bâtiments de France, un nichoir à Faucon Pèlerin sera installé dans la tour du clocher afin de lutter naturellement contre les pigeons qui pullulent aux abords de l'Église. Renseignements pris auprès de la LPO, un couple niche tous les ans à Ségrie et il n'est pas impossible que des jeunes s'installent dans notre village. Une plate-forme dépassera des abat-sons afin de permettre le décollage et l'atterrissage des rapaces. Alexandre va donc construire ce nichoir et l'installer cet hiver.



Un pot de fin d'année a été partagé entre les agents communaux, les agents du sivos et ceux du RPI de la Biemme, enseignantes et AESH de l'école : juste le temps de remercier des acteurs de la vie de notre commune, le temps d'une petite photo. C'était aussi l'occasion pour les enseignantes de féliciter Alexandre pour toutes ces réalisations de Noël pour le plaisir des enfants.

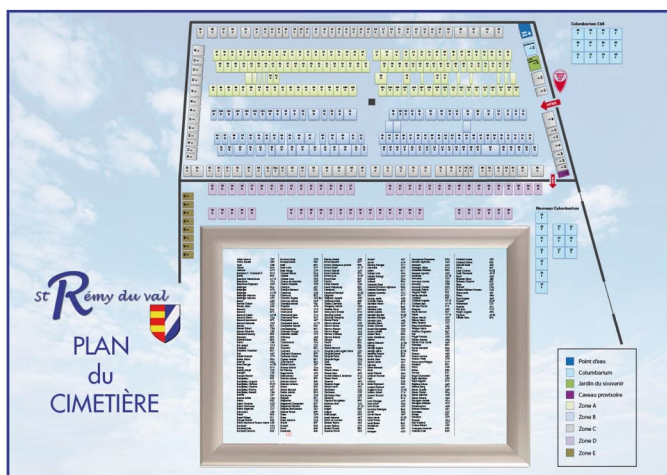


Comme chaque année pour le pèlerinage, le grand ménage a été réalisé par des bénévoles dans l'Église et la chapelle Notre-Dame-de-Toutes-Aydes. La messe a été célébrée le 10 septembre en présence du nouvel Évêque du diocèse du Mans : Monseigneur Jean-Pierre Vuillemin.

L'aménagement du nouveau cimetière se poursuit avec la plantation cet automne d'une haie et d'arbustes pour végétaliser l'endroit et créer des espaces verts.



Un panneau signalétique a été créé et posé à l'entrée du cimetière.



A l'occasion de Noël, la commune s'est habillée de lumière et a revêtu ses illuminations choisi l'an dernier. Un achat a été réalisé cette année pour compléter ses décorations : une crèche pour les abords de la chapelle. C'est un procédé nouveau utilisé pour les décors de Noël puisqu'elle est réalisée en matériau rétro réfléchissant comme les panneaux de la circulation routière : plus besoin de branchement !



Remise des récompenses de la démarche départementale des paysages villes et villages fleuris 2023.

Une fois encore cette année, notre village s'est distingué par les orientations prises par notre collectivité en matière de qualité de vie offerte à ses habitants. S'inscrire dans cette démarche répond au schéma directeur du Département en matière de développement touristique. Une stratégie d'itinérance est mise en place par le Département de la Sarthe pour amener les visiteurs des départements voisins.

C'est aussi et surtout pour nous tous, habitants de Saint-Rémy-du-Val, bénéficier de l'amélioration du cadre de vie, de la protection de l'environnement, et de la valorisation de notre patrimoine végétal.

Nous visons la première fleur pour 2025.

Démarche départementale 2023

Paysages de nos Villes et Villages Fleuris

Catégorie : *Catégorie 2*
 Distinction : *4 pétales*
 Commune : *Saint-Rémy-du-Val*

Véronique RIVRON
Présidente de Sarthe Tourisme
Présidente de la Commission Attractivité

Dominique LE MÈNER
Président du Conseil départemental de la Sarthe
Député honoraire

Sarthe Tourisme Sarthe Le Département

Villes et Villages Fleuris Sarthe Tourisme

Démarche « Paysages de nos Villes et villages fleuris » 2023 / Département de la Sarthe

Visite du jury :

Date de la visite	29/06/2023
Commune	SAINT-REMY-DU-VAL
Nombre d'habitants	512 habitants
Nom et fonction des personnes rencontrées	Mme Fabienne Ménager, maire M. Joël Godmer, 1 ^{er} adjoint Alexandre Lenoir, agent technique
Membres de la commission présents	Marie-Christine Bertron – responsables Espaces Verts, Voirie pour le groupement hospitalier de la Sarthe Fabien Duval, Formateur Aménagements Paysagers CFPPA Rouillon Adeline Guo – Sarthe Tourisme
Distinction	4 pétales

Points forts :

- Présentation de qualité de la commune
- Fort intérêt pour la démarche et les critères
- Equipe dynamique et à l'écoute
- Tissu associatif dynamique
- Intervention d'un habitant pour les panneaux et les pictogrammes
- Massif dans la cour de l'école
- Plan de gestion différenciée matérialisé et cohérent
- Verger des enfants

Pistes de progrès, recommandations :

- Continuer les plantations en pleine terre (les deux bacs en bois)
- Poursuivre le paillage organique
- Ne pas tondre les pieds d'arbres
- Pour les plantations de pied d'arbre (valériane, gaura, pourpier, sauge, soucis, etc.)
- Pour le blason : se renseigner sur les sedums (différentes couleurs)
- Poursuivre l'habillage des pieds de mur (pied de mur au cimetière avec protection gibier/lapin, etc.)
- Faire une zone de test enherbement du cimetière (en communiquant auprès de la population)

Avis de la commission
 La commission a fortement apprécié l'enthousiasme et l'accueil dans cette commune. Et maintient les 4 pétales avec félicitations. Affirmer les actions mises en place pour poursuivre dans la démarche.

La Cie Etinc'Lance présente **Corinne Menant** dans

GRANGE DÎMERESSE – ST RÉMY DU VAL

« Les Lettres de mon Moulin »
d'après Alphonse Daudet

Adaptation : Sébastien Pichereau
Musique : Arthur Recolin

Entrée : 5 € / Gratuit moins de 12 ans

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 2023 À 16 H

Credit photo : Eméric Gallego

Sarthe Tourisme Sarthe Le Département St Rémy du Val



La CLE, jury des maisons fleuries

Une nouvelle représentation de la lecture théâtralisée des « Lettres de mon Moulin » d'après Alphonse Daudet par la Cie Etinc'Lance a eu lieu dimanche 10 décembre à la Grange Dîmeresse.

C'est Corinne Menant qui a interprété les textes de Daudet avec beaucoup de musicalité dans la voix et des yeux pétillants.

Un moment de convivialité a suivi la représentation. 25 spectateurs s'étaient déplacés pour l'occasion.

Célébration du 11 novembre 2023

Les commémorations du 11 novembre en mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie pour notre pays sont toujours particulièrement émouvantes.



"Le 11 novembre est dédié à tous ceux qui sont tombés pour défendre notre Nation, notre liberté, nos valeurs, sur notre sol comme en opération extérieure.

Ils ont des droits sur nous, comme nous

avons des devoirs à leur égard. Alors portons lucidement leur héritage. Car c'est en honorant leur sacrifice que se construit l'avenir de notre Nation, sans jamais douter de notre capacité à nous relever des plus grands périls.

Et portons fièrement le Bleu et de France, cette fleur dont l'éclosion ramenait la vie sur la terre déchirée des champs de bataille, qui désormais honore les morts et soutient ceux qui restent.

Aujourd'hui la flamme brille sous l'Arc de Triomphe depuis 100 ans durant lesquels les Français n'ont jamais cessé de clamer :

Vive la République !

Et vive la France !"

La présence des enfants de CM1 et CM2 du RPI de la Bienne invités expressément et accompagnés par leurs enseignantes et directrice, des anciens combattants, d'un porte-drapeau : M. Rousseau, des habitants venus nombreux et des élus confirme que le souvenir est encore bien vivant : c'est le devoir de chacun d'entre nous, citoyen français, que de le faire vivre.



C'est dans cet état d'esprit qu'une association dont le siège est à Saint-Rémy-du-Val vient d'être créée : Le LSNAC (Le Souvenir de Nos Anciens Combattants).

La 22^{ème} association de notre localité :

L'Amicale des Anciens Combattants de notre commune était en sommeil depuis 2021, son président M. Evrard André atteint de la maladie d'Alzheimer, étant la dernière personne physique à occuper un poste dans le bureau. Après plusieurs échanges avec les membres restant de l'Amicale, la volonté de donner une suite se profilait, le renouveau était une nécessité sous l'égide d'une association de loi 1901, régit par des statuts, la création de « Le Souvenir de nos Anciens Combattants » est effective auprès des services de la préfecture depuis le 15/12/2023. Nous aurons à animer les commémorations, transmettre l'esprit civique, notamment auprès des nouvelles générations.... Elle aura à cœur d'accueillir de nouveau les familles de l'équipage du Lancaster tombé aux abords de notre commune le 07 Mai 1944 : depuis 1994 l'amicale célébrait cette date à l'occasion de l'armistice du 08 Mai.

Cette année s'approche le 80^{ème} anniversaire du débarquement, nous vous convions en collaboration avec la municipalité à commémorer le souvenir.



CRASH DU LANCASTER - ND783 C2 AU LIEUX DIT DE LA CROIX AUX ASNIERS



Le 7 mai 1944, l'escadrille de Lancaster n° 576, basée en Angleterre, a une nouvelle mission : bombardier un important site de munitions à Aubigné-Racan, dans la Sarthe. **L'Air Commodore Ronald IVELAW-CHAPMAN** fait partie de la mission, c'est un haut responsable de l'armée de l'air anglaise, il est dépositaire de tous les détails de l'opération « **OVERLORD** ». Le bombardement effectué vers 2h50 du matin par les 46 Lancaster est un succès. 277 tonnes de bombes ont été larguées. Les Lancaster font demi-tour vers l'Angleterre. Ce qu'ils ne savent pas c'est que les Allemands ont fait décoller 7 Folk-Wulf 190 afin de les détruire. Il est un peu plus de 3h00 lorsqu'un des chasseurs allemands, tire sur le Lancaster de l'Air Commodore, l'appareil est touché et prend feu. L'Air Commodore et le Sergeant **Joseph FORD** s'extrait de l'avion par une trappe du plancher et sautent dans la nuit. Le Lancaster s'écrase et aucun des 6 aviateurs restés à bord ne survit au crash. **Ronald IVELAW-CHAPMAN** atterrit non loin du logis de Moullins près d'une route serpentant vers Saint-Rémy-du-Plain (l'ancien nom de St Rémy du Val). Joseph FORD se retrouve au sommet d'un frêne de 30 mètres de haut. Il est en lisière de la forêt de Perseigne près du taillis de Montalembert à Vaubezon. Quand **CHURCHILL** apprend la disparition de **L'Air Commodore Ronald IVELAW-CHAPMAN**, il est atterré. Il donne l'ordre de le retrouver mort ou vif. Car celui-ci connaît tout le déroulement du débarquement. **Les 2 survivants** recueillis par des habitants, sont récupérés par la résistance et finissent par se retrouver dans la nuit du 12 au 13 mai 1944 dans une ferme à René, où ils resteront 10 jours avant d'être exfiltrés vers Saumur (49). **Le 8 juin 1944**, à Brain sur Allonnes (49), Ronald Chapman se fait prendre par la Gestapo. Il sera délivré par la 45^{ème} division d'infanterie américaine près de Nuremberg en mars 1945. Joseph Ford quant à lui réussit à s'échapper, il se cachera et attendra le 11 août 1944 pour être libéré par les Américains.



LSNAC Saint Rémy du Val



Ses associations

JUM3A

L'année 2023 aura été une année quelque peu particulière.



Tout d'abord en raison d'un retour aux sources avec un voyage à Koltzheim, après plusieurs années de disette due aux conséquences de la pandémie du covid 19 qui empêcha pendant plusieurs années toute rencontre.

Lors du week-end de la Pentecôte, une quarantaine de personnes ont ainsi effectué le déplacement en car pour se rendre à Koltzheim, pour un programme, comme à l'habitude convivial et familial. A notre arrivée, nous avons été accueillis par nos amis allemands, avec fanfare, petit déjeuner copieux et bien entendu de quoi se désaltérer avec quelques vins locaux. La suite du programme du week-end fut ensuite alternée de visites, d'une messe en deux langues le dimanche matin. Sans oublier la traditionnelle soirée officielle le dimanche soir. Week-end donc très chargé, riche en émotions.



2023, une année également quelque peu particulière en raison également du fait qu'après tant d'années au service de l'association, tant d'échanges et de liens amicaux avec Koltzheim, Gilbert Lavaissière a décidé de laisser sa place. C'est donc avec un peu d'émotion et non démuné de motivation que je le remplace. A l'occasion du renouvellement du bureau courant octobre, Agathe Ménager est venue rejoindre le bureau en tant que trésorière et apporter ainsi un peu de jeunesse.

Mais à peine l'année 2023 achevée que déjà nous nous tournons vers 2024, année qui sera elle aussi importante pour notre village. En effet, nous allons lors du week-end de la Pentecôte les 18, 19 et 20 mai recevoir nos amis allemands et fêterons, ensemble les 50 ans du jumelage. 1974-2024 : voilà une belle et longue amitié ! A nous de continuer à écrire cette belle page d'histoire entamée il y a déjà un demi-siècle.

Au nom des membres de l'association, nous vous souhaitons une excellente année 2024.

Philippe de La Harie
Président de JUM3A
0668641712



Génération Mouvement

Après la période estivale, le club a repris ses activités hebdomadaires : les jeux de cartes les mercredis après-midi et la gym les jeudis matin. Un bal a été organisé le 4 octobre et un concours de belote le 8 novembre. Pour la fin de l'année, sont prévus une journée sortie à Fougères "Illuminations de Noël" et le repas annuel de Noël le mercredi 13 décembre préparé par Yannick Lévêque. Meilleurs vœux à tous....

Le bureau de GM Saint-Rémy-du-Val



Le comité des fêtes

Le 14 octobre, notre «marmite sarthoise» a remporté un grand succès.

Le 09 décembre, le père Noël a rencontré les enfants qui ont partagé un goûter avec leurs parents.

La soirée de la Saint Sylvestre 2023 a montré une fois de plus un franc succès.

L'équipe du comité des fêtes vous souhaite une belle année 2024.



RPI de la Bienne

L'Association des Parents d'élèves a organisé son assemblée générale fin septembre, avec l'élection du nouveau bureau :

- Présidente : Coralie GILOUPPE
- Présidente Adjointe : Maud GAUDRE
- Trésorière : Sabine LEROY
- Trésorière Adjointe : Hélène FIZELIER
- Secrétaire : Cécilia MORICEAU

Des nouveaux bénévoles sont venus compléter l'équipe active.

Depuis la rentrée de septembre, l'association a organisé 3 actions :

- La vente de chocolats Réauté
- Un Vide Ta Chambre (Nouveauté à

réitérer)

- Marché de Noël avec la participation de l'équipe éducative.

Grâce aux différentes actions organisées ces derniers temps et à la participation des parents nous reversons chaque année à la coopérative scolaire une somme qui leur permettent d'investir dans de nouveaux projets.

Nous finançons également des petits projets tout au long de l'année par exemple, achats de jeux pour la garderie.

Sachez que les bénévoles de l'APE réfléchissent ensemble à réaliser de nouvelles actions dans le but de faire plaisir aux enfants. Et c'est également avec plaisir de vous retrouver, vous parents lors de nos manifestations.

Il n'est jamais trop tard pour intégrer l'APE n'hésitez pas, rejoignez-nous.

Pour nous joindre :

Par mail : apedurpidelabienne@gmail.com

Facebook : APE du RPI de la Bienne

L'Equipe de l'APE

La CLE des Valois



la CLE des Valois après la distribution des fleurs a fini sa saison sur deux sorties pédestres. Ces sorties ont eu une fréquentation variée. Notez, la sortie vin chaud a gardé son attrait, même si le temps n'était pas de la partie.

la CLE des Valois vous souhaite une bonne saison 2024 et n'hésitez pas à prendre contact, si les activités proposées vous intéressent.

Etat civil

Naissance :

CAYRE Romy née le 27/07/2023 à Le Mans (Sarthe)
GOGIBUS Soline née le 31/08/2023 à Le Mans (Sarthe)
GOSNET Gabriel né le 26/09/2023 à Alençon (Orne)

PACS :

TOUCHAIS Florent et PAILLE Adeline le 06/10/2023

Mariage :

ROCA D'HUYTEZA Michel et GARNY de la RIVIÈRE Agnès le 29/07/2023

Décès :

Léontine LEROUX veuve BESNARD le 11 juin 2023 à Mamers (Sarthe)
Jean-Philippe PONCIN le 25 juillet 2023 à Mamers (Sarthe)
Simone ETIENNE veuve ALIX le 19 août 2023 à Le Mans (Sarthe)
Philippe BARRÉ le 11 octobre 2023 à Mamers (Sarthe)
Joël PIEL le 12 décembre 2023 à Saint-Rémy-du-Val (Sarthe)

Nous prions les parents de nous excuser si des bébés nés ce semestre ont été oubliés dans la liste ci-dessus. Nous vous demandons d'informer la mairie de ces naissances afin d'en effectuer l'enregistrement sur le registre de l'Etat Civil et la publication dans le prochain bulletin communal.

Informations diverses

HORAIRE DES TONTES DE PELOUSES

Direction des Actions Interministérielles et Européennes – Bureau de l'Environnement

Arrêté n° 960-1758 du 23 mai 1996 relatif à la lutte contre les bruits de voisinage modifié par l'arrêté préfectoral n°03-1295 du 18 mars 2003 (modifiant les articles 5 et 7).

LE PRÉFET DE LA SARTHE *Chevalier de la Légion d'Honneur*

Article 8 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses et pompes d'arrosage thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 19h30 ;
- Les samedis de 9h à 19h ;
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 16h.

La collecte en porte à porte

Les ordures ménagères doivent obligatoirement être présentées dans les sacs poubelles translucides gris de la Communauté de Communes Maine Saosnois.

Comment récupérer les sacs translucides gris ?

En dehors de la distribution annuelle, les sacs peuvent être retirés directement à la Communauté de Communes sur les plages horaires suivantes :

A Mamers 3 Rue Ernest Renan, 72600 Mamers >le Mardi de 14h à 17h >le Mercredi de 14h à 17h		A Marolles 7 Place Henri Coutard 72260 Marolles les Braults >le Mercredi de 14h à 17h >le Vendredi de 14h à 17h		A Bonnétable 8 Rue Mazagran 72110 Bonnétable >le Mercredi de 9h à 12h >le Vendredi de 9h à 12h
---	--	--	--	---

Présentation d'un justificatif OBLIGATOIRE :

- Carte d'accès en déchèterie ou Pass déchets ménagers,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Pièce d'identité à l'adresse actuelle.

Environnement Nord Sarthe communique :

Parc éolien du Nord Sarthe : soutien aux opposants au projet :

Grâce à des articles parus en décembre dernier, les deux parcs éoliens du promoteur Volkswind ont été enfin mieux connus. Le projet, qui prévoit douze générateurs de 6,2 MW culminant jusqu'à 245 m en bout de pales, mécontente la plupart des acteurs locaux, qu'ils soient élus ou simples citoyens.

Et on les comprend !... D'abord, et contrairement à d'autres, les promoteurs du projet ont souvent laissé de côté les élus et tous ceux dont les parcelles n'étaient pas directement concernées par de potentiels travaux ; et cette mise à l'écart a été mal vécue par beaucoup !

De plus, il faut bien voir que ces deux projets viendraient, s'ils aboutissent, se surajouter aux deux parcs déjà existants sur Thoiré et Courgains : l'impact visuel sur ces communes et quelques autres serait alors considérable avec une vingtaine d'éoliennes dans un espace relativement restreint !

Dans ces conditions, Environnement Nord Sarthe ne peut qu'apporter son soutien aux élus et aux associations de citoyens qui s'opposent à ces deux projets.

La Mission Locale Sarthe Nord :

document ENS : janvier 2024



Pour qui ? Les jeunes âgés de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire, résidant sur le territoire du Maine Saosnois, quelle que soit la situation, le niveau scolaire ou la qualification.

Pourquoi ? L'orientation, l'accompagnement au projet professionnel, l'accès à la formation, l'aide à la recherche d'emploi, l'aide aux démarches et à l'accès aux droits (mobilité, logement, santé, citoyenneté...)

Comment ? En prenant rendez-vous, avec un.e conseiller.e à votre écoute pour vous apporter un conseil, une aide et un accompagnement personnalisé. (Prise de RDV au 02 43 97 87 65)

Où ? À la Mission Locale de Mamers, résidence du stade, bâtiment E, les lundis, mercredis et vendredis.

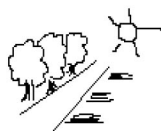
INFORMATION EMPLOI FORMATION VIE QUOTIDIENNE ACTIVITÉS

02.43.97.87.65

www.mlsarthenord.fr



Mission Locale Sarthe Nord



**Association
ENVIRONNEMENT
NORD - SARTHE**
4 rue des Roquettes 72610 Champfleur
02 33 31 73 83

**S'adapter au
changement climatique :
une nécessité qu'il faut mesurer !**

Depuis plus d'un an, et suite au don que nous a octroyé Crédit Agricole de l'Anjou et du Maine, nous continuons à doter les écoles et à aider les municipalités qui ont des projets de plantation. Au reste, nous avons participé en septembre dernier à l'enquête publique concernant la révision du PLUi de la CUA ; c'était déjà un gros travail... mais moindre que celui que nous avons fait pour répondre à la « consultation publique sur le projet de trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique » :

L'idée que la France doive « se doter d'une trajectoire de réchauffement de référence » semble bien sûr aller de soi : il s'agit là d'anticiper le réchauffement à venir pour mieux y faire face.

Mais certains points du document soumis à la consultation peuvent laisser croire qu'on va pouvoir « continuer comme avant » : nous avons donc dénoncé, entre autres, l'idée qu'on allait pouvoir continuer à bouger par tous les moyens de locomotion dont nous disposons (dont l'avion) alors qu'il faudrait diminuer nos déplacements (y compris en auto).

Bref, c'est notre mode de vie à l'occidentale qui est ici interpellé. Et nous avons souligné tout ce que « s'adapter au changement climatique » implique à nos yeux : par exemple et entre autres : d'en finir avec une vision par trop économiste du monde ; de proposer un narratif attrayant (avec un slogan comme « protéger la planète c'est nous protéger nous-mêmes ») ; de lutter contre ces inégalités qui croissent depuis 40 ans (la production de CO2 est d'abord le fait des plus riches et c'est vrai pour les pays comme pour les individus) ; de remettre en cause l'urbanisation galopante (l'artificialisation des sols pose de plus en plus de problèmes) ; et même d'en venir à édicter des interdictions et obligations (exemples : fin des courts courriers aériens ; replantation de haies et de bandes boisées)...










Ce sont là quelques-unes des remarques que nous avons faites : on pourrait en effet « continuer comme avant », c'est-à-dire faire comme si la planète était infinie... Sauf que l'Histoire prouve que le résultat est assuré : notre civilisation disparaîtrait !

Ce serait dommage ; surtout pour nos descendants !

Rejoindre l'association : nous ne serons jamais trop pour défendre notre environnement : n'hésitez pas à nous rejoindre en nous contactant (adresse et téléphone ci-dessus).

Pour en savoir plus, voir le site de l'association sur <http://ens.pagesperso-orange.fr/ens/index.htm>

DÉCHETS ACCEPTÉS EN DÉCHÈTERIE

Déchets non dangereux	 ENCOMBRANTS	 BOIS	 DÉLAIS / GRAVATS	 DÉCHETS VERTS	 CARTONS	 MÉTAUX	 AMEUBLEMENT	 RÉUTILISATION REEMPLI	 TEXTILES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•		•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•		•
Neufchâtel-en-Saosnois	•	•		•	•				

Déchets dangereux	 DEEE	 BATTERIES	 PILES ET ACCUMULATEURS	 CARTOUCHES ENCRE	 HUILES DE VIDANGE	 HUILES DE FRITURES	 DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (DDS)	 LAMPES
Mamers	•	•	•	•	•	•	•	•
Saint-Cosme-en-Vairais	•	•	•	•	•	•	•	
Neufchâtel-en-Saosnois					•			

MODALITÉS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est limitée à 170 personnes en restauration.

La réservation de la salle est effective lorsque le contrat d'engagement est rempli et le chèque de location remis.

Nous vous rappelons toutefois qu'une délibération a été prise par votre conseil municipal pour limiter les locations ou prêts durant la période de crise sanitaire.

Manifestations	Commune			Hors Commune		
	Petite salle	Grande salle	Salle entière	Petite salle	Grande salle	Salle entière
Banquets, mariages, bals de société, buffets, lunchs (avec utilisation de la vaisselle)	45€00		110€00	90€00		220€00
Vins d'honneur (sans utilisation de la vaisselle). Supplément vaisselle 15€	30€00	40€00	55€00	45€00	55€00	85€00
Concerts, théâtre et manifestations payantes			110€00			170€00
Réunions d'associations	Gratuit	Gratuit	Gratuit	25€00	60€00	
Soirées disco			260€00			400€00
Manifestations pour 1 journée hors week-end						
Avec cuisine			85€00			110€00
Sans cuisine			50€00			75€00

Si ajoutée(s), à toutes manifestations :

Location cuisine Commune	Location cuisine Hors Commune
45€00	80€00
Location chaises rouges Commune	Location chaises rouges Hors Commune
30€00	Pas de location

Suppléments
Vaisselle cassée 1€55 par unité cassée
Si chauffage du 15/10 au 30/04 : 30€00

Une situation urgente ? Une panne d'électricité ? Contactez notre service d'assistance et dépannage joignable 24h/24 et 7j/7 Scan ENEDIS

Quelles autorisations, pour quels travaux ?

TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : **DP**

Auvent, préau

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m² : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m² : **DP**

PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX :
DP

FAÇADE, RAVALEMENT : **DP**

CREATION FENÊTRE ET
CHANGEMENT DE MENUISERIES
EXTÉRIURES : **DP**

DP : Déclaration **P**réalable

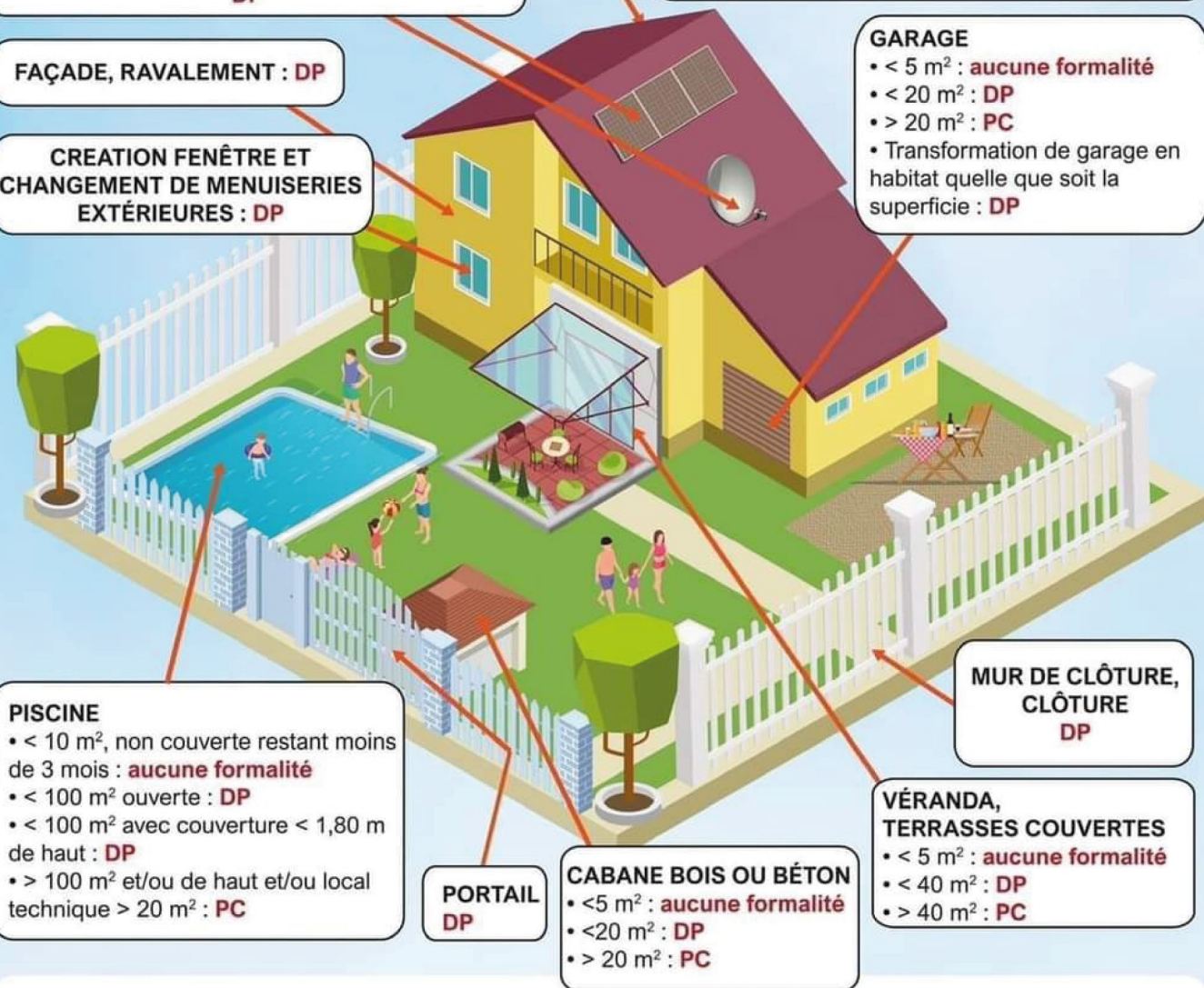
PC : Permis de **C**onstruire

TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m² : aucune formalité
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m² : **DP**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m² : **PC**

GARAGE

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : **DP**



PISCINE

- < 10 m², non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m² ouverte : **DP**
- < 100 m² avec couverture < 1,80 m de haut : **DP**
- > 100 m² et/ou de haut et/ou local technique > 20 m² : **PC**

PORTAIL
DP

CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m² : aucune formalité
- < 20 m² : **DP**
- > 20 m² : **PC**

MUR DE CLÔTURE,
CLÔTURE
DP

VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m² : aucune formalité
- < 40 m² : **DP**
- > 40 m² : **PC**

DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m².
- Pour une extension supérieure à 20 m² il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m².

Attention : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Services en ligne sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr)